Lettre d'Information Juillet 2023

Le 29 Juin dernier, Mme Thérèse JACQUELINE recevait la médaille de l'Engagement Associatif lors d'une cérémonie au Conseil Départemental en présence de Jean-Claude LEBLOIS, Thierry MIGUEL. Thierry MENUCELLI, Marie-Pierre THIERIOT et Nadine ROMAIN. Cette récompense est remise chaque année à 14 bénévoles Haut-Viennois qui créent du lien social.

Toutes nos félicitations et tous nos remerciements à Thérèse.

L'Association des Retraités de Cheissoux se retrouve le dernier mercredi de chaque mois à partir de 14h00 à la salle polyvalente.
S'il y a des personnes qui désirent faire partie de l'association, elles seront chaleureusement accueillies.

La « Chorale aux Champs » s'est produite dans la Chapelle le Jeudi 22 Juin 2023. Une représentation vivement appréciée par le public venu en nombre.
Vous pouvez rejoindre la chorale qui se retrouve le jeudi soir à 20h00, dans la salle polyvalente.

MAIRIE DE CHEISSOUX
2 Route de Peyrat le Château
87460 CHEISSOUX
05 55 69 50 54
mairiecheissoux@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
Samedi
10h30 à 12h30

Merci !

Merci pour la démocratie car vous êtes nombreux à vous être déplacés pour l'élection municipale partielle. La démocratie locale, pour le peuple et par le peuple, est souvent fragilisée. A l'heure où des élus de la République se font agresser de façon lâche et honteuse, les Cheissonauds montrent une fois de plus leur attachement à leur commune.

Je veux partager avec tous des valeurs de respect. Respect des habitants dans nos différences, nos modes de vie, notre droit fondamental de penser différemment. Respect aussi de nos agents communaux, qui au quotidien, œuvrent pour le bien-être de la commune. Respect des élus locaux qui ont choisi de s'investir pour la commune et sa bonne gestion.

Merci évidemment à Thierry MENUCELLI, Maire depuis 1997 qui a conduit la Commune toutes ces années sans compter son temps et son énergie. Même s'il a du mal à accepter la reconnaissance collective, je crois que chaque habitant pourra saluer son travail et mesurer les évolutions de la commune ces 26 dernières années. J'espère être à la hauteur d'une fonction aussi rigoureuse que Maire de Cheissoux et c'est un honneur de le garder comme Adjoint au Maire, pouvant par sa sagesse, aider le nouveau Maire dans ses fonctions.

Merci encore à nos bénévoles, qui font vivre coûte que coûte le tissu associatif dont nous avons tant besoin pour vivre ensemble. Je suis content que Thérèse JACQUELINE ait reçu une distinction de la part du Conseil départemental pour son engagement.

Enfin, pour celles et ceux qui se poseraient la question, il n'y aura pas de politique politicienne à Cheissoux. Une de mes premières décisions a été de confier des responsabilités à chaque membre de l'équipe d'élus municipaux. Je crois en l'esprit d'équipe et de formidables défis pour la commune s'ouvrent à nous : la rénovation et l'entretien du patrimoine communal, la relance de la vie associative, la transition énergétique voire l'autonomie… et tout simplement bien vivre à Cheissoux, ensemble, dans un climat apaisé.

Croyez en mon envie de bien faire et d'être à votre écoute dans tous les moments de la vie. Soyez rassuré sur la défense de la commune, Cheissoux a les moyens modestes de ses ambitions raisonnables !

Le Maire

Vincent ECHASSERIEAU

Nous sommes à votre écoute, nous tenons un calendrier d'astreintes qui est affiché sur la porte de la Mairie. Le Maire peut recevoir sur rendez-vous les vendredis et les samedis.

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Les Conseillers Communautaires représentent les communes au sein des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le Conseil Communautaire se réunit un jeudi sur deux. 12 Communes sont représentées : Augne, Beaumont du Lac, Bujaleuf, Cheissoux, Domps, Eymoutiers, Nedde, Peyrat le Château, Rempnat, Saint Amand le Petit, Sainte Anne Saint Priest, Saint Julien le Petit.
Vincent ECHASSERIEAU représente la Commune de Cheissoux.
La Communauté de Communes gère des dossiers très importants dans notre quotidien tel que les ordures ménagères, les bibliothèques, les aides aux entreprises, l'école de musique et de danse, les crèches, l'office de tourisme, la piscine d'Eymoutiers, l'action sociale…

Un peu d'histoire et de toponymie

Le nom de Cheissoux dérive de Cassionem, ce qui signifie qu'à l'époque gallo-romaine existait en ce lieu un domaine de Cassius. Les études linguistiques menées depuis le XIXe siècle montrent l'évolution du mot. Il perd son « m » final dès le I^{er} siècle après J-C puis transforme son « Ca » en « Cha » à partir du IIIe siècle.

On trouve successivement les mots Chaisson, Chaison, Chaisso, souvent suivis du qualificatif « la Chapelle », où le « o » exprime le son « ou » et le « ai » un « a » suivi d'un « i » (on prononce « aï » et pas « é »).

Le « n » final a été conservé assez longtemps dans la prononciation et a donné le gentilé « Cheissonnaud, Cheissonaude », nom traditionnel des habitants. On dit aussi couramment et plus simplement « les Cheissoux », comme on dit « les Peyrat, les Bujaleuf » ...

La dernière transformation date du XIXe siècle qui a cru bon de franciser l'orthographe en Cheissoux et quelques fantaisistes ont proposé comme gentilé Cheissouans ou Cheissoix, formes étrangères au Limousin finissant d'effacer toute trace d'occitan.

Christian et Maryanick CHAMPAUD

Pour d'autres détails, voir l'excellent texte de Michel Patinaud qui figure sur le site de la Mairie

L'Épicerie Sociale et Solidaire « Le Coup d'Pouce »

Si vous rencontrez des difficultés sociales ou financières, l'épicerie sociale et solidaire peut vous venir en aide.

L'Association Le Coup d'Pouce, propose à faible coût des produits de consommation courante (entre 10% et 30 % du prix usuel). Une part plus importante du budget peut être consacrée à un projet : réaliser un achat imprévu, régulariser une dette, financer des réparations sur son véhicule…

L'épicerie sociale est ouverte les lundis sur rendez-vous, les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et les jeudis de 9h00 à 12h00
2 place du Chapitre – 87120 EYMOUTIERS
Tel : 05 55 57 54 58 – mail : ccas-eymoutiers@orange.fr

Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16 – 25 ans

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne NOUVELLE-AQUITAINE

La mission locale vous propose un accompagnement et un parcours personnalisé avec un conseiller référent dans différents domaines (permis de conduire, orientation, logement, aides financières, formations…).

Mission Locale Rurale Haute-Vienne

05.55.70.45.74

Bibliothèque CHEISSOUX :
Mercredi 10h – 12h
05 55 69 21 97

Bibliothèque BUJALEUF :
Mercredi 15h – 18h
Vendredi 10h – 12h
Samedi 10h – 12h
15h – 17h
05 55 69 78 12

LE CONSEIL MUNICPAL A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- D'ouvrir des enquêtes publiques sur des cessions de chemins communaux, à la demande des riverains. Il s'agit en général de bout de chemin sans issue, anciennement utilisés pour les travaux agricoles et dont les parcelles ont été remembrées. Les habitants pourront s'exprimer sur le sujet lors des enquêtes publiques qui se dérouleront au mieux à l'automne ;
- D'acquérir un chemin au Moulin de Cheissoux permettant de faire une boucle de randonnée ;
- D'adopter le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères géré par la Communauté de Communes ;
- De maintenir des taux d'imposition de la commune sans augmentation depuis de nombreuses années ;
- D'adopter le budget 2023 équilibré en dépenses et en recettes à 723 274,01 € (fonctionnement et investissement) ;
- D'adopter les tarifs des transports scolaires en fonction du quotient familial des familles ;
- De diminuer par solidarité le loyer d'un de nos habitants afin de l'aider à traverser une passe financière difficile ;
- D'acquérir un tracteur d'occasion pour un montant de 32 000 € HT afin de permettre le renouvellement du matériel de la Commune permettant à la fois le travail du bois et le fauchage des bords de route ;
- De passer des conventions avec Orange pour l'installation de la fibre ;
- D'alerter les autorités compétentes sur les déserts médicaux dont nous souffrons tous de plus en plus ;
- De louer notre licence de débit de boissons pour la saison estivale à Camping Paradis récemment installé au Lac de Vassivière ;
- ...

Rappelons que les séances des conseils municipaux sont publiques et que les élus sont à votre disposition pour vous expliquer ce qu'il se passe à la Mairie.

SUITE A L'ÉLECTION DU NOUVEAU MAIRIE, VOICI LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE :

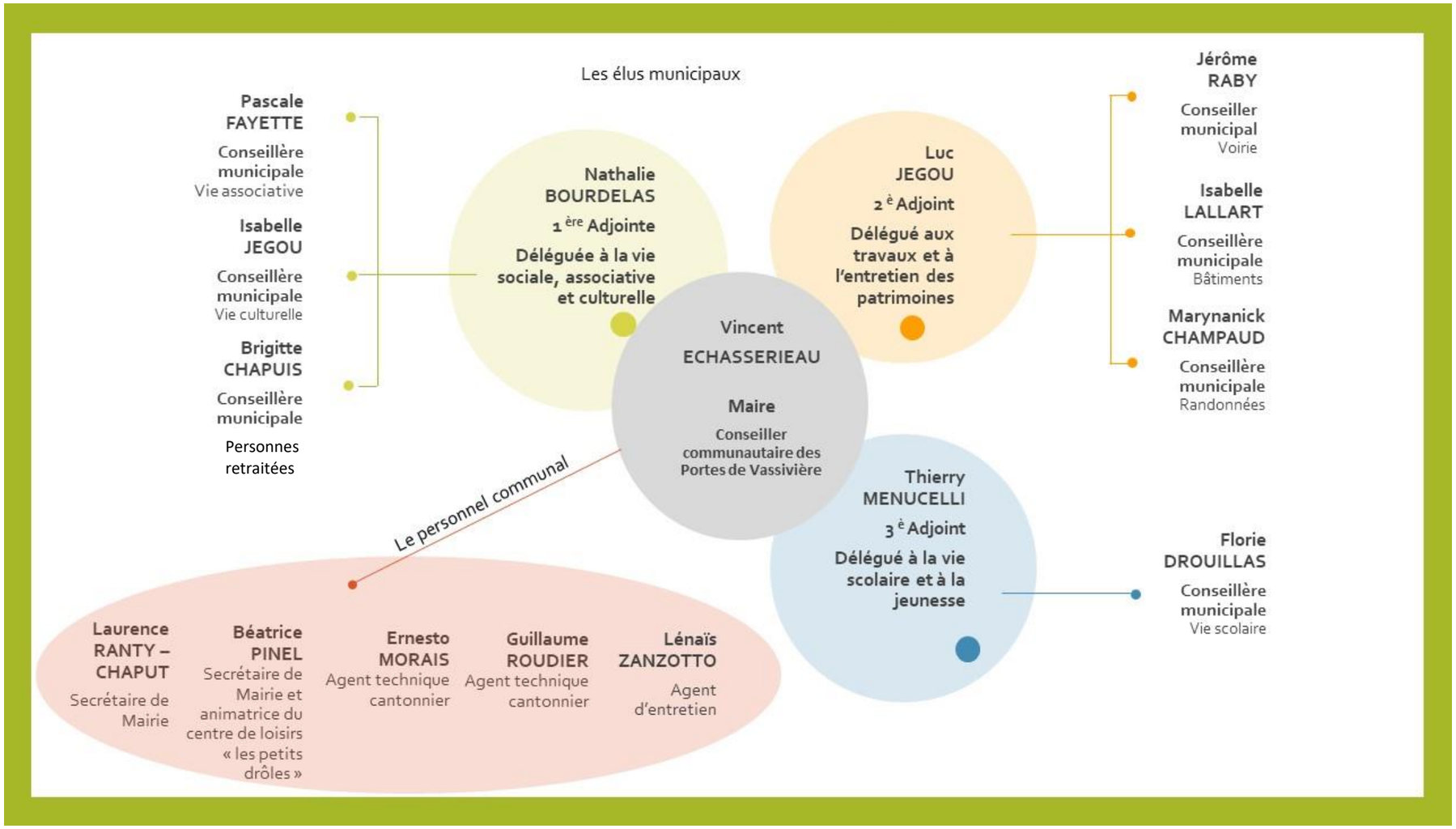

Nos chemins de randonnées

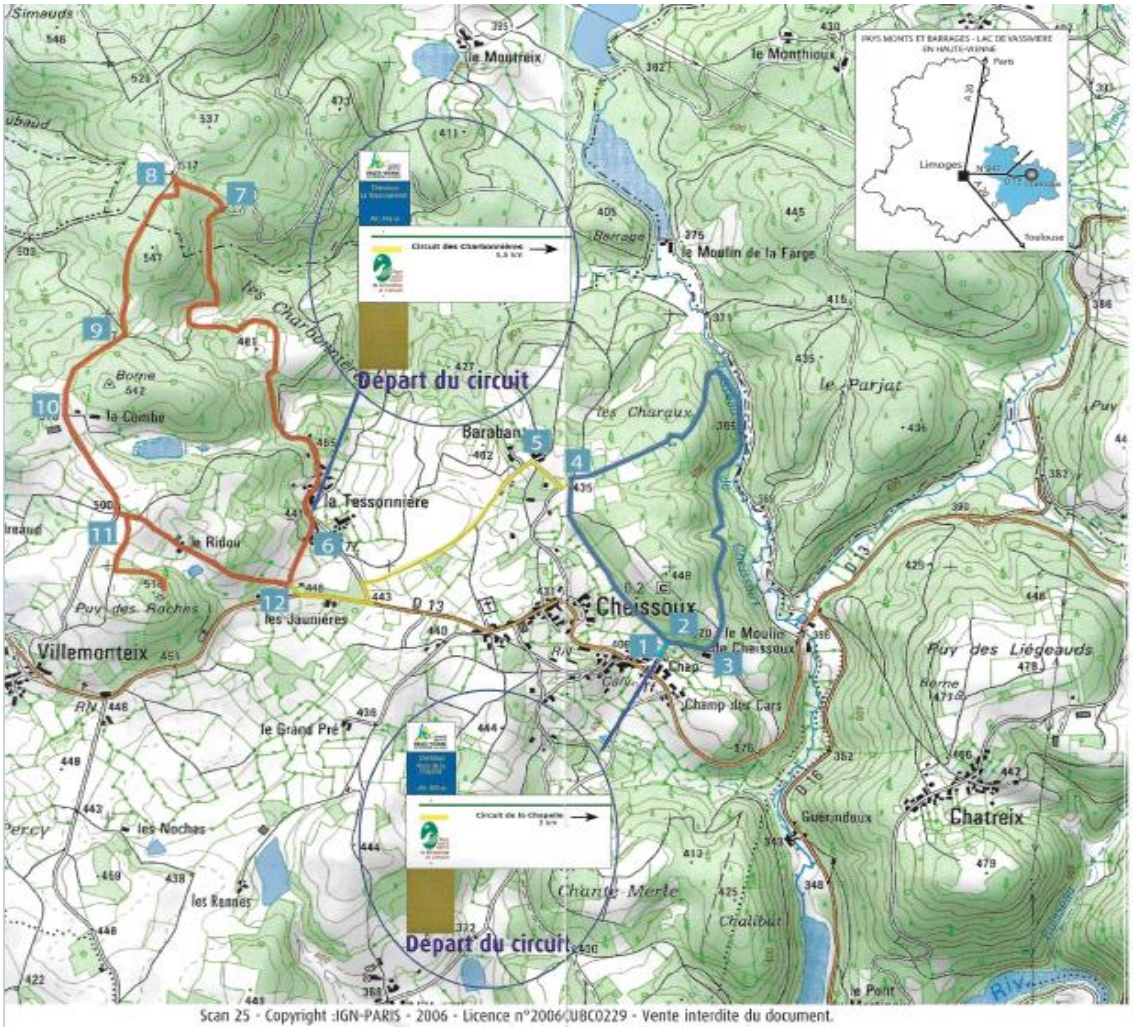

Circuit de la Chapelle : 3km – 45 min – Balisage bleu – Niveau Très Facile

1 – Départ Place de la Chapelle
2 – Au carrefour, prendre à droite
3 – Arrivé à une maison, prendre à gauche en montant sur 80 m, laisser le chemin qui monte à gauche, continuer tout droit
4 – Arrivé sur la route, prendre à gauche sur quelques mètres et prendre le chemin à gauche qui vous ramène au point 2. Tourner à droite jusqu'à la Chapelle

Circuit de Liaison : 1,3km 30 min – Balisage jaune – Niveau Très Facile

4 – Arrivé à la route, prendre à gauche, puis prendreune 2ème route à droite
5 – Au croisement, prendre la route à gauche qui se poursuit par une chemin. Arrivé à une petite route, la prendre à gauche, puis au croisement avec la Route Départementale, prendre le chemin à droite (passage dans une coupe forestière) qui rejoint le sentier des Charbonnières

Circuit des Charbonnières : 5,5km – 1h15 min – Balisage rouge – Niveau Facile

6 – A la fontaine, continuer tout droit et suivre le chemin qui monte
7 – Arrivé à une piste forestière, prendre à gauche
8 – Prendre le deuxième chemin à gauche en montant
9 – Arrivé sur la piste forestière, continuer tout droit jusqu'à « La Combe »
10 – Passer « La Combe », le chemin se termine en route, continuer sur la route
11 – Prendre la petite route à gauche, passer le Ridou
12 – Avant d'arriver à la route D13, prendre le chemin à gauche qui remonte jusqu'à « La Texonnière »

La Fédération des Chasseurs de Bujaleuf a participé, en collaboration avec l'école de notre RPI, à implanter des haies derrière l'école. Outre les bénéfices écosystémiques pour l'environnement, cette opération est l'occasion originale d'associer petits et grands autour d'un enjeu fédérateur : AGIR pour la Biodiversité !

Pour la rentrée 2023, l'école de notre RPI Bujaleuf – Cheissoux – Saint Julien le Petit, comptera 72 élèves soit 14 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2022. Les effectifs seront répartis de la façon suivante, 25 dans la classe de maternelle, 25 dans la classe des CP – CE1 – CE2 et 22 dans la classe des CM1 – CM2.

L'Association « Les P'tits Drôles » qui a pour but de proposer des activités périscolaires et qui est en charge de la garderie du mercredi après-midi de notre RPI est à la recherche d'une personne titulaire du BAFD ou équivalent pour assurer la fonction d'encadrement. Si vous êtes en possession de ce diplôme, nous vous remercions de vous rapprocher de la Mairie.

Les inscriptions pour le transport scolaire sont ouvertes pour la rentrée 2023 / 2024. Depuis le 5 Juin et ce jusqu'au 21 Juillet 2023, vous pourrez bénéficier de la **gratuité des frais de dossier.**

Région Nouvelle-Aquitaine
La Région vous transporte
Transports scolaires

Tour de France

Le Dimanche 9 Juillet 2023, le Tour de France a traversé notre Commune pour la 9ème étape !!!

8 MAI VICTOIRE 1945

Rétrospectives des dernières commémorations

COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940

France services

Les Maisons France Services sont ouvertes à tous, gratuitement et permettent aux habitants du territoire d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : ministère de l'intérieur, ministère de la justice, finances publiques, pôle emploi, assurance retraite, CAF, MSA, pièces d'identités,

EYMOUTIERS
8 rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS
05 44 22 53 36

ST LÉONARD DE NOBLAT
15 rue de Beaufort
87400 ST LÉONARD DE NOBLAT
05 19 09 00 70

Le Conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le recours au Conciliateur de justice est gratuit.

Situations pour lesquelles il est compétent	Situations pour lesquelles il n'est pas compétent
• Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) • Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires • Différends relatifs à un contrat de travail • Litiges de la consommation • Litiges entre commerçants • Litiges en matière de droit rural • Litiges en matière prud'homale	• Litiges en matière d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire) • Conflits familiaux (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales • Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif)

M. Serge RIBES est conciliateur de justice et reçoit sur rendez-vous au 06 78 48 74 88 ou par mail : serge.ribes@conciliateurdejustice.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : CHEISSOUX

	Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022	Eau de bonne qualité bactériologique. Eau très peu calcaire, acide et agressive favorisant la corrosion des canalisations et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux. La collectivité doit mettre en place un traitement de neutralisation. Présence naturelle de radon faisant l'objet d'un suivi renforcé. La collectivité doit examiner la faisabilité d'actions de réduction des teneurs observées.	**A** A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformitées limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

Nous avons récemment changé de logiciel de facturation. Vous allez prochainement recevoir vos factures d'eau (deux par an).

En 2025, la compétence de l'eau potable sera transmise à la Communauté de Communes. C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'importance pour la Commune, afin de sécuriser le réseau et de s'assurer que l'eau distribuée puisse l'être en quantité et aussi en qualité.

Au printemps dernier, des gros travaux ont été réalisés sur la Texonnière et la D13 pour un montant juste en-deçà de 75 000 €. Ces travaux plus que nécessaires ont été rendus possibles avec l'aide du Département de la Haute-Vienne.

Un autre programme de travaux pour 2024 est d'ores et déjà en préparation pour que la Communauté de Communes puisse exploiter dès 2025 un réseau en très bon état.

Cela oblige la commune à revoir raisonnablement ses tarifs pour pouvoir assurer l'entretien de nos réseaux. L'agence de l'eau de son côté impose d'avoir un tarif plancher pour avoir le droit d'obtenir des subventions, tarif qui deviendra la norme nationale minimale très rapidement.

Tarifs de l'eau depuis le 1er Mars 2022 :
- Abonnement 35 €
- 1 € par m3+ redevance de pollution domestique 0,23 €

Tarifs de l'eau depuis le 1er Mars 2023 :
- Abonnement 40 €
- 1,10 € par m3+ redevance de pollution domestique 0,23 €

Avec les travaux réalisés et la vigilance de chacun, les problèmes rencontrés l'été dernier entrainant des restrictions d'eau drastiques sont moins contraignants. Néanmoins, chacun doit veiller à une utilisation raisonnée de l'eau et signaler à la mairie toute fuite constatée que ce soit à la maison ou sur l'espace public. Le département est actuellement en vigilance renforcée sur la sécheresse mais avec les fortes chaleurs, les conditions pourraient très vite se dégrader. C'est la mobilisation de chacun qui va permettre de passer un été serein.

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Inaya GARNIER
Fille d'Esteban GARNIER & Léa POUILLER
Née le 8 Février 2023

Vyckie MORAIS
Fille de Dillan MORAIS & Marie LEMONCHOIS
Née le 5 Mai 2023

Décès :

Mme Hélène DUGUET née PAQUET
Décédée le 18 Avril 2023

M. Yves POULIER
Décédé le 5 Juillet 2023

Baptême Civil :

Bryan CANOU MARTINET
Fils d'Anthony CANOU & Angélique MARTINET
Baptême Républicain célébré le 15 Juillet 2023

Jusqu'au 31 Octobre 2023, un point Poste est ouvert au camping Lous Suais. Vous pouvez y acheter des timbres, envoyer des recommandés, des colissimo, déposer des lettres suivies
Pour tous renseignements :
05 55 69 56 94

Messes à la Chapelle

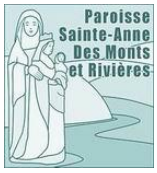

Mardi 18 Juillet 2023
Mardi 29 Août 2023
à 18h00
dates suivantes seront affichées sur la porte de la Chapelle

Prochains ramassages des encombrants
en porte à porte :
Lundi 21 Août 2023
Lundi 13 Novembre 2023

Il est impératif de donner la liste des objets (1 à 3m³) que vous souhaitez voir collectés en Mairie avant le jeudi précédent ces dates.

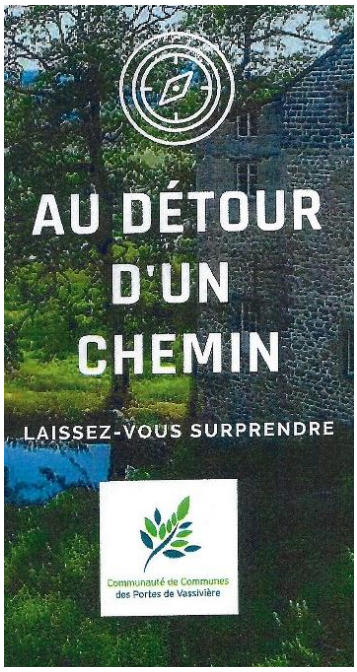

JOURNÉES EUROPÉENNES

Dans le cadre du Festival Communautaire « au détour d'un Chemin » et des Journées Européennes du Patrimoine, le Foyer Rural de CHEISSOUX organise une petite randonnée au Puy des Roches.
Cette randonnée sera suivie d'un concert de musique renaissance par la chorale SCHOLA MARTIALENSIS à 17h00 à la Chapelle

Dimanche 17 Septembre 2023
Départ au Cimetière de Cheissoux à 14h30

Horaires de la Mairie pendant la période estivale :
Du 17 au 29 Juillet 2023
De 10h00 à 12h30
Du Lundi au Vendredi
De 10h30 à 12h30
Le Samedi

La Mairie sera fermée
Du 31 Juillet au 6 Août 2023

Toute l'équipe du Conseil Municipal vous souhaite de passer un bel été